

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	13

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

#### Date de la convocation

10/03/2023

#### Date d'affichage

10/03/2023

**Présidence :** M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

**Secrétaire de séance :** M. Patrick RIVARD

**Participants :** M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Julien PICHOT, M. Patrick RIVARD, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaél BEYE.

**Absents excusés :** M. Thierry DROUILLEAUX (pouvoir à M. Jean-Luc MARIETTE), M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (pouvoir à Mme Cathy LUTRAT), Mme Fanny LE GALLO.

**Absente :** Mme Julie DE FRANCQUEVILLE

#### Objet de la Délibération :

### PROGRAMME DE TRAVAUX PLACE DE LA MAIRIE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DU MARCHÉ

Délibération n° 2023\_006

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022\_89 du 16 novembre 2022, il a été décidé le lancement sur 2023 des travaux de la tranche 1 consacrée à l'arrière de la mairie avec les jeux pour les enfants et la tranche 2 pour le terrain stabilisé.

Sur 2024/2025, les travaux de la tranche 3 pour les abords de la mairie et de la tranche 4 pour la place, sont envisageables.

Les demandes de subvention au titre du CRTE (pour les 4 tranches) et du FDI (pour les tranches 1 et 2) ont été faites sur 2023 et sont toujours en attente des accords.

Les tranches 3 et 4 feront l'objet d'une demande de subvention au titre du FDI en 2024 ou 2025 si le conseil se décide de la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- le lancement de la procédure de consultation du marché pour l'ensemble des travaux, comportant une tranche ferme pour l'arrière de la mairie avec les jeux pour les enfants et le terrain stabilisé, et 2 tranches conditionnelles pour les abords de la mairie et pour la place.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

#### Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- L'envoi en Préfecture le : 22/03/2023
- L'affichage en Mairie le : 22/03/2023
- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) - Rubrique :
- La commune / Vie municipale le : 22/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau



Robert DARIEN